

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 27 (1932)
Heft: 7

Artikel: Le Bel-Air Métropole et la tour de neuf étages à Lausanne
Autor: Taverney. A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Bel-Air Métropole et la tour de neuf étages à Lausanne.

Jamais, depuis nombre d'années, la Société d'Art public n'a suscité chez les Lausannois, et beaucoup d'autres Vaudois, une effervescence comparable à celle de 1930—31, à propos d'une construction nouvelle.

Lausanne se transforme. Les personnes avancées en âge se rappellent encore les deux rangées de piliers superposés du Grand-Pont; le Flon, en aval, roulant à ciel ouvert des eaux plus ou moins pures dans des prés plus ou moins fleuris. Dans ce temps-là, lorsqu'un coup de bise emportait par dessus le parapet du pont le chapeau-bergère d'une jeune fille, elle se précipitait dans les prés à la recherche de sa coiffure, craignant qu'un des ânes broutant le long du ruisseau ne prenne les fleurs de son chapeau pour des fleurs naturelles et n'y porte la dent.

Un peu plus en aval, les plates-bandes du jardinier Pittet étaient au bon soleil leurs splendeurs multicolores. Ensuite venait la vaste propriété Agassiz, restée intacte jusqu'à ces toutes dernières années.

Vendue à une société financière, dont le chef est M. Scotoni, entrepreneur à Zurich, elle est utilisée pour d'immenses constructions, comprenant cinéma, café-restaurant, salles de réunions ou de bal, magasins, appartements divers: quatre étages dès la rue de Genève, c'est-à-dire dès le niveau de la vallée du Flon comblée, jusqu'à la hauteur du Grand-Pont et de la place Bel-Air; de là, un étage de magasins, plus six étages locatifs. Tel était le projet primitif, approuvé par les autorités, sanctionné par une convention permettant un léger dépassement de la hauteur réglementaire, moyennant échange de terrain pour rélargissement de la rue, etc.

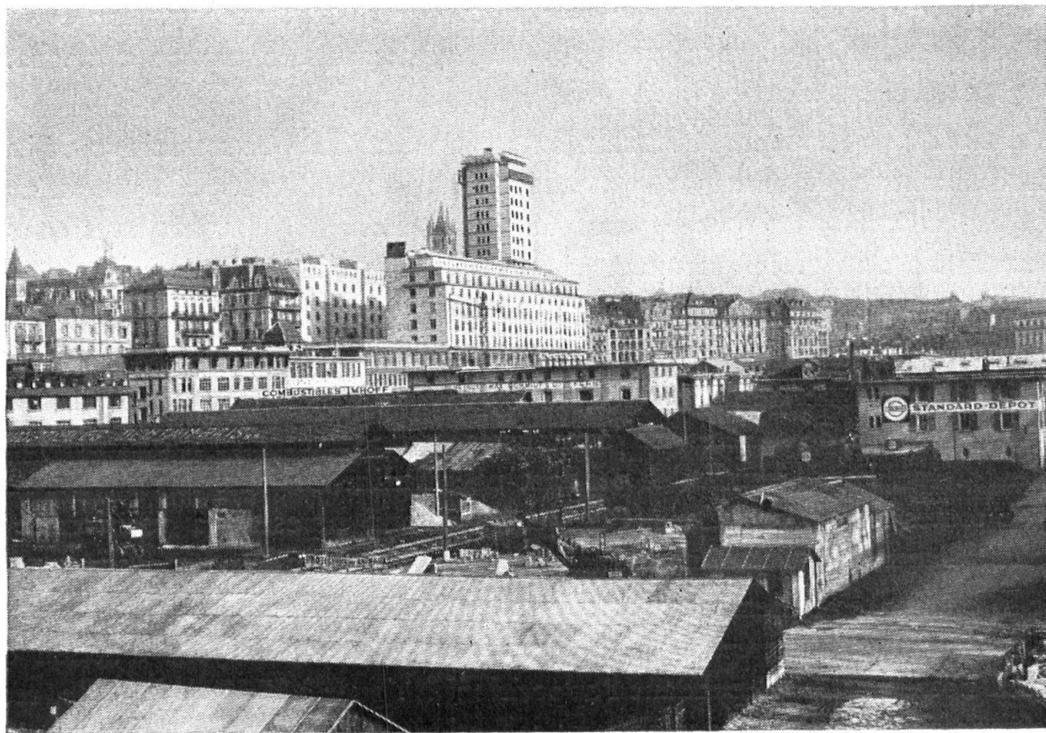
Les fondations se creusaient, les machines ronronnaient, lorsque soudain se fit jour une idée nouvelle: éléver au centre de la façade sud-est, celle qui frappe la vue au sortir de la place St-François, une tour de neuf étages, les huit premiers formant chacun un appartement de cinq pièces. Hauteur: 14 mètres de la rue de Genève à la place Bel-Air; de là, 52 mètres pour les bâtiments et la tour; total 66 mètres.

Une enquête publique est ouverte sur ce projet de tour dès le 28 octobre 1930. — Le comité de l'Art public décide de former opposition. Il convoque une réunion restreinte de présidents de sociétés, de journalistes, etc. pour étudier le cas. Les journaux en parlent, le public s'échauffe, et pendant une dizaine de jours la tour Bel-Air fait l'objet de toutes les conversations. Quelques journaux exposent la question de façon impartiale; d'autres sont pour nous, mais la majorité de la presse est contre nous.

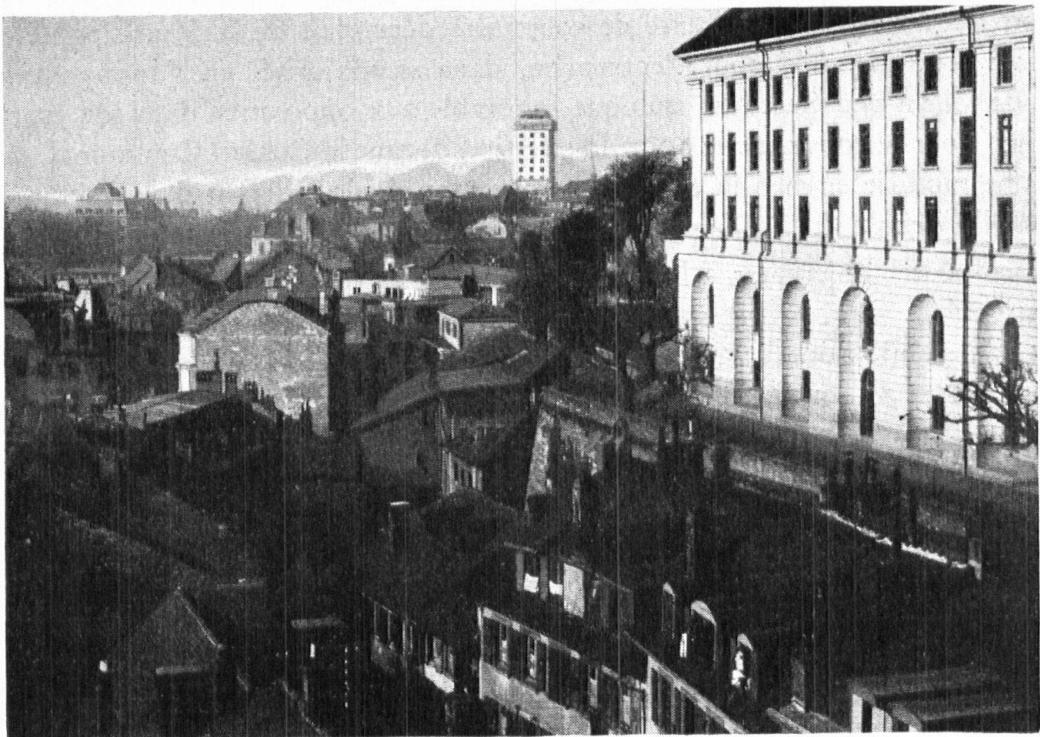
Bientôt se crée un emballement pour. Ce mouvement de l'opinion publique est habilement fomenté par l'entreprise; elle dispose de puissants moyens d'action qui ne sont pas à notre portée. Cependant l'opposition, à signer à l'Hôtel de Ville, recueille plus de 1000 signatures. Le parti adverse collectionne de son côté des signatures pour; il en aligne, il faut l'avouer, un nombre bien supérieur, par des moyens dont il y aurait beaucoup à dire.



Lausanne. Le Métropole Bel-Air, vu du Pont Chauderon. Photographie artificielle faite avant la construction, d'après les plans. — Der Metropolturm vom Pont Chauderon aus, nach den Plänen in die Photographie gezeichnet.



Lausanne. Le Métropole, vu du Pont Chauderon. La Cathédrale est presque anihilée; l'espace vide entre les deux ailes, offre un trou béant. — Der Metropolturm erdrückt die Münsterkirche fast ganz; zwischen den beiden Flügeln tut sich eine gähnende Höhle auf.



Lausanne du pont Bessières. La tour émerge au-dessus des toits, coupant la ligne du Jura.
— Vom Pont Bessières gesehen schwimmt der Turm über den Häusern und durchschneidet die Jurakette.



Lausanne. Le Métropole, vu de Montbenon; façade sud. — Südseite des Metropols, vom Montbenon aus gesehen, als Fremdkörper in ihrer Umgebung.

En droit, le permis ou la défense de construire dépendait de la Municipalité. On la supposait bien disposée pour l'entreprise, dans sa majorité, en s'appuyant sur un article de loi un peu élastique, quoique favorable aux opposants, dans son esprit tout au moins. Pour se couvrir, elle porte la question devant le Conseil Communal, quoique la tour ne modifie en rien la première convention, seule rentrant dans la compétence du Conseil, à cause des échanges de terrain et questions annexes.

La séance où cet objet vint à l'ordre du jour (2 juin 1931) fut mémorable: tribunes bondées, public serré se pressant vers les portes et dans les pas-perdus; applaudissements du public pour les orateurs favorables au projet. A la votation, 62 voix se déclarent pour, 25 contre.

L'Art public, secondé par divers groupements, entre autres la Société des Beaux-Arts, la Commission de restauration de la cathédrale et les signataires sus-indiqués, avaient demandé, dans leur opposition, la pose d'un gabarit, formellement exigé par le règlement, mais non exécuté.

La Municipalité impose le gabarit. L'entreprise recourt au Conseil d'Etat contre cette décision. La Commission consultative d'abord, puis le Conseil d'Etat, dispensent du gabarit. Sur quoi la Municipalité donne le permis de construire. Les opposants recourent au Conseil d'Etat. La même Commission et le Conseil d'Etat écartent notre recours, et bientôt la tour commence à s'élever.

Tels sont les grands traits de cette lutte.

En ce début de février la construction est presque achevée; on peut se rendre compte de son effet. Les esprits se sont calmés; l'emballlement du début s'est assoupi. — Oui, l'emballlement passe, mais la tour reste.

Je m'efforce de dégager mon esprit de tout parti-pris, de toute animosité de lutte; je cherche à dire ce que pourrait penser, dans dix ou quinze ans, un homme cultivé, au courant de la question, et j'arrive aux conclusions suivantes:

En droit, on ne peut s'empêcher de constater une injustice dont peuvent se plaindre les constructeurs antérieurs. On les a forcés à observer les lois et règlements limitant la hauteur des bâtiments neufs; et cela pour quelques centimètres, et même pour des institutions d'utilité publique comme l'Asile des aveugles. — Fort bien! Respectons les lois! Mais alors pourquoi permettre une dérogation de 36 mètres, sans aucune compensation ni avantage pour la communauté, à une entreprise particulière, pour une superposition d'appartements locatifs? — La tour Bel-Air porte préjudice aux habitants des quartiers supérieurs; elle gâte la vue du lac; elle la restreint, et même, pour quelques-uns, la supprime.

Est-elle du moins, vue de certains endroits, un élément de beauté? — Pas à notre avis.

Lors de la discussion, nous a-t-on assez rebattu les oreilles de cet argument: c'est le couronnement nécessaire de la façade sud-est; la tour se dressera fièrement au-dessus de la construction; le tout formera un magnifique ensemble.

Ces espérances, nous semble-t-il, ne sont pas réalisées. La tour, quoique très haute, manque d'élan; elle est lourde. La faute n'en est peut-être pas imputable à l'architecte,



Lausanne. Le Métropole, vu du point le plus favorable, le bout du Grand-Pont. — Der Turm von der günstigsten Seite, vom Ende des Grand-Pont aus gesehen.



Lausanne. De la terrasse de la cathédrale; la tour détonne. — Von der Münsterterrasse aus gesehen ist der Turm nicht mit der Stadt in Einklang zu bringen.

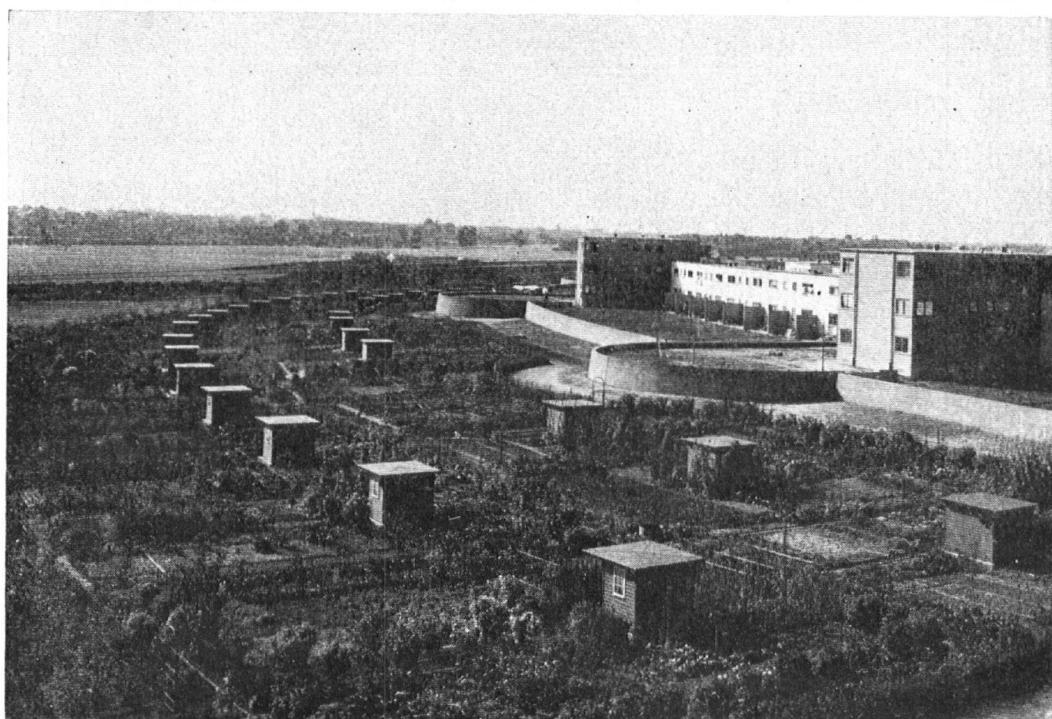
M. Laverrière. Il a prouvé par ailleurs qu'il ne manquait ni de talent, ni de goût. Mais du moment qu'on voulait neuf étages d'appartements, on ne voit guère quelle autre solution il aurait pu trouver. Combien cette façade sud-est aurait gagné, si on lui avait donné le couronnement de la façade sud! (Voir fig. 4). La construction aurait montré de belles lignes horizontales; elle se serait accommodée à l'échelle des bâtiments voisins (fig. 4); elle n'aurait pas eu cet air prétentieux de petit gratte-ciel, choquant surtout dans le quartier où elle s'élève. Car dès le début les opposants, et l'Art public en premier lieu, ont déclaré qu'ils admettraient sans hésiter la construction si elle était placée ailleurs, dans un quartier neuf, loin de la vieille cité.

Telle qu'elle est, surgissant au-dessus des vagues de toits multiformes, aux vieilles tuiles patinées, elle fait l'effet d'un intrus, d'une superféitation inutile, d'une verrue.

Nous sommes loin de regretter notre opposition. Déjà certains indices nous portent à croire que le nombre des admirateurs faiblit; que de plus en plus on déplore, dans le public, le permis de construire; que dans un avenir peu éloigné la grande majorité dira: que n'a-t-on suivi l'avis des opposants!

A. Taverney.

Schrebergarten-Lauben.



Die Schrebergärten, die Kleinbürgern und Arbeitern den gewachsenen Boden unter die Füsse geben und sie die Freude des Pflanzens und Erntens erleben lassen, sind eine sehr wohltätige Schöpfung. Aber welch unerfreulichen Anblick bieten sie am Rand unserer Städte! Wirr und zuchtlos werden Gartenhäuser aus alter Dachpappe, faulen Brettern, rostigem Blech, aus lauter stinkendem Abfall hingesetzt. Und doch wäre dem Uebel leicht zu steuern. Das Hochbauamt Frankfurt a. M. hat Normen für die Erstellung solcher Häuschen und Pläne für die Ordnung der ganzen Anlage aufgestellt, und nun sieht alles auf einmal sauber und heimelig aus. (Aus dem nochmals sehr empfohlenen Buch von Alwin Seiffert «Vom Gartenzaun zur Gartenlaube». Gartenbauverlag Trowitzsch & Sohn, Frankfurt a. O.)